

# Cartes grises : la préfecture du Gard prépare sa révolution

**Administratif.** Au 1<sup>er</sup> novembre, elle traitera les documents de 23 départements.

**D**éménagement effectué. Le service des cartes grises vient d'être transféré de l'autre côté de l'avenue Feuchères. Il reviendra dans les locaux principaux de la préfecture en octobre prochain, à l'issue d'un semestre de travaux de réaménagement.

Le Gard a été choisi, dans le cadre du plan national "préfectures nouvelle génération", pour devenir l'un des Centres d'expertise et de ressources titres (CERT) en la matière. À compter du 1<sup>er</sup> novembre, ce sont donc les certificats d'immatriculation de 23 départements du sud de la France qui y seront traités. En revanche, il n'y aura plus d'accueil au guichet : toutes les opérations seront réalisées à terme via une « télé-procédure universelle », par les professionnels de l'automobile agréés (comme c'est déjà le cas aujourd'hui) ou les particuliers eux-mêmes (lire ci-contre).

« Les services de l'État étaient en retard concernant l'immatriculation, l'idée est de gagner en productivité, en s'inspirant de l'administration fiscale ou de la sécurité sociale, indique le secrétaire général de la préfecture



■ Pour faire une demande de carte grise, tout se passera par télé-procédure.

ILLUSTRATION W. T.

François Lalanne. *Le moment est venu d'entrer dans une nouvelle ère.* »

Au total, 45 agents se consacreront à l'instruction des documents. Pour deux tiers, ils sont déjà affectés à la préfecture du Gard ; le dernier tiers d'entre eux viendra de l'extérieur, « ce qui nous permet de maintenir notre effectif à 250 agents », souligne-t-il.

## Les professionnels de l'auto associés

Ce mercredi, les représentants des professionnels de l'automobile du département étaient

conviés à signer une convention d'objectifs visant au renforcement du nombre d'opérations qu'ils réalisent. Aujourd'hui, ils traitent 57 % des immatriculations de véhicules ; le but est d'atteindre les 70 % d'ici deux ans. « C'est un service supplémentaire pour notre clientèle, à des coûts relativement faibles, de 20 à 30 € », indique François Raguin, vice-président du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) pour la région Occitanie.

**MATHIEU LAGOUANERE**  
mlagouanere@midilibre.com

## PARTICULIERS

### Fini le guichet !

À compter de novembre 2017, l'utilisateur ne pourra plus s'adresser "physiquement" à un agent de la préfecture pour l'obtention de sa carte grise. Les particuliers devront effectuer leur démarche via une télé-procédure, sur internet. À l'image de ce que font les professionnels de l'automobile aujourd'hui. Dans le Gard, 45 % des opérations sont en effet déjà effectuées ainsi ; 287 professionnels sont actuellement habilités.